



Abus de pouvoir et harcèlement.

Par **BEN12**, le **08/05/2011** à **14:48**

Jeudi 5/05/2011 je rentrai chez moi à Espalion j'étais à Montluçon, je prend l'autoroute jusqu'à St Flour, sur ma route je fait un arrêt à proximitier de clermont ferrand. Sur mon chemin je croise 3 radar fixe + 3 brigade mobile en radar (nombre à confirmer mais je pense pense qu'ils sont bon) . Etant donné que cette route de par le fait que l'on change de vitesse plusieurs fois (relief, sinueuse , et en mauvais état). Je pense avoir été flashé.

Dans le cadre d'un nombre de contrôle (frollant le harcèlement) important en 2h de temps.

Peut on considérerai

1) Que la police ou la gendarmerie fait du harcèlement routier. (Au final 1 contrôle toutes les 20 minute et en plus à intervalle irrégulier)

2) Que la Région Auvergne fait de la négligence volontaire

(le tablier de la route aux alentours de clermont-ferrand sur l'A75 et déguelasse et accidentogène ce qui fait que l'on ne peut surveiller autre choses que la route pendant qu'on roule sur cette route à vitesse normale.)

nota bene: n'importe qui venant à l'imprunter peut le confirmer.

3) Etant donné que ça à tendance à faire piller les gens car ne sachant plus s'il doivent être à 90, 110 ou 130 il pille par peur du PV, peut on plaider la mise en danger de la vie d'autrui?

Donc peut on plaider les circonstances plus qu'atténuante en cas d'infraction de vitesse?

à savoir je suis descendu de mon véhicule j'étais tétanisé de fatigue et de stress alors que ça ne m'arrive jamais....

Dernière question aussi, y a-t-il un délais légal pour recevoir les contravention... il est clair qu'il est à normal de recevoir 1 pV 3 mois apres à l'or que l'on est obligé de faire suite dans les 45 jours voir moins suivant cas et infraction.

Par **fra**, le **09/05/2011** à **15:04**

Bonjour,

[citation]1) Que la police ou la gendarmerie fait du harcèlement routier. (Au final 1 contrôle toutes les 20 minute et en plus à intervalle irrégulier) [/citation]

Non ! Deux raisons à cela : les chiffres de la Sécurité routière sont très mauvais depuis le début de l'année, et les Gendarmes sont libres de se placer où bon leur semble et tous les kilomètres s'ils le désirent.

[citation]2) Que la Région Auvergne fait de la négligence volontaire (le tablier de la route aux alentours de Clermont-Ferrand sur l'A75 est dégrégée et accidentogène ce qui fait que l'on ne peut surveiller autre chose que la route pendant qu'on roule sur cette route à vitesse normale.)

nota bene: n'importe qui venant à l'imprunter peut le confirmer.

3) Etant donné que ça a tendance à faire piller les gens car ne sachant plus s'il doivent être à 90, 110 ou 130 il pille par peur du PV, peut-on plaider la mise en danger de la vie d'autrui?
[/citation]

Face à votre mécontentement, sans doute légitime quant à l'état des routes qui devient, parfois, problématique (soucis d'argent), vous pouvez écrire en LRAR à votre Député pour lui faire part de vos constatations, les accidents pouvant être occasionnés par cet état débouchant de plus en plus souvent sur des mises en responsabilité des représentants de l'Etat ou des Collectivités territoriales.

[citation]Donc peut-on plaider les circonstances plus qu'atténuante en cas d'infraction de vitesse?[/citation]

Cela me paraît difficile sans l'appui d'un bon Avocat.

Par razor2, le 11/05/2011 à 14:00

Bonjour, déjà pour commencer, je vis sur Clermont Ferrand et je ne suis pas d'accord du tout avec vous en ce qui concerne l'état de la chaussée de l'A75 qui est plus que correct aux abords de Clermont-Ferrand. Votre mauvaise foi à ce sujet est caractérisée.

Pour le reste, je ne préfère pas répondre vu la risibilité de vos arguments.

Petite précision, vous avez 45 jours pour contester à la date d'envoi de l'avis de contravention, pas à la date de l'infraction, donc peu importe que vous receviez cet avis 3 mois après l'infraction.

Cordialement